



l'Opération 'Medusa Bis'

Création : vendredi 21 octobre 2016 23:27

Cher collègues DAS,

Dans le cadre de l'Opération 'Medusa Bis', le SNPS a fait une interpellation de l'Autorité sur 3 points:

1. Utilisation abusive de la dérogation sur le temps de travail (OTT) Verviers ;
2. Le nombre d'heures planifiées par semaine qui dépassent toutes les limites ;
3. Demande d'avis à la Médecine du travail sur les prestations de longue durée lié à l'impact sur la sécurité des policiers ;

L'officier de liaison du Ministère de l'Intérieur nous a fait connaître que ses directives à DGR et DAO ont été claire. **La dérogation 'Verviers' ne peut pas être utilisée pour l'Opération 'Medusa Bis'**. Si l'Autorité veut déroger de l'OTT ça doit faire objet d'une nouvelle demande de dérogation.

Nous constatons qu'à ce jour, la demande n'a pas été faite. De ce fait, l'Autorité DAS travaille d'une manière illégale pour planifier les collègues pour la semaine prochaine.

Après concertation avec les autres organisations syndicale, nous avons décidé d'utiliser le préavis de grève existant. Vous pouvez, à partir du 22/10/2016, utiliser votre droit de grève pour tous les services 'Medusa Bis' pour le temps que la situation illégale existe. Vous avez le soutien du SNPS.

Pendant cette période, et par jour de grève, vous avez droit à votre indemnité de grève de 50 euro. Vous pouvez contacter votre délégué local ou aller chercher le document [ici](#). Remplissez le document, joignez-y l'attestation de grève reçue de votre employeur et donnez-le à votre délégué. Vous pouvez aussi envoyer le document au Bureau National à l'adresse:

SNPS asbl

Romboutsstraat 1/011

1932 Zaventem

Entretemps nous allons tenter de trouver une solution convenable et durable.

On vous tient au courant.